

L'an 2019 et le 7 Octobre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de FERRAND Christian Maire

M. FERRAND Christian, Maire, Mmes : BRAS Elodie, CHOLIN Annie, LASNE Corinne, SIROT Céline, MM : GANGNERON Antoine, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Absent : M. BERGER Fabien

Excusé ayant donné procuration : M. LAUNAY Aurélien à M. FERRAND Christian

Excusées: Mmes : CACHO Magalie, MALTHET Géraldine

Invitées : Mmes : BERTHELOT Mathilde, DAMADE Béatrice

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 8
- Votants : 9

Date de la convocation : 30/09/2019

Date d'affichage : 11/10/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges le : 10/10/2019

et publication du : 11/10/2019

Secrétaire de séance : Mme LASNE Corinne

SOMMAIRE

1 – Intervention de Mesdames Béatrice DAMADE et Mathilde BERTHELOT sur la prise de compétence eau par la Communauté de communes Terres du Haut Berry

2- Approbation du compte rendu de séance du 10 septembre 2019

3 – Délibérations :

- Restitution des voiries d'intérêt communautaire
- Temps d'activités périscolaires -reversement du fonds de soutien de la commune - approbation de la convention passée avec la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- Convention relative à la mise à disposition de la piscine municipale de St-Germain-du-Puy.
- Tarifs location de salle

4- Questions diverses

OBJET DE LA DELIBERATION

Référence : 2019_0061

Objet : Convention relative à la mise à disposition de la piscine municipale de St-Germain-du-Puy

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal, la convention relative à la mise à disposition de la piscine municipale de Saint-Germain-du-Puy à partir du :

- 16 septembre au 20 décembre 2019 le lundi de 14h40 à 15h20
- 27 avril au 26 juin 2020 le lundi de 14h40 à 15h20.

En cas d'absence, la directrice de l'école de Brécy s'engage à prévenir, au plus tard 48 heures avant, le responsable de la piscine municipale, à défaut, et sauf cas fortuit ou imprévisible dûment justifié, le créneau concerné sera facturé sur la base du nombre d'enfants de la séance précédente.

La redevance horaire due à ce titre est fixée chaque année par délibération du Conseil Municipal (à titre indicatif la redevance 2019 est fixée à 1,05€ par enfant). Le paiement fera l'objet d'une facturation trimestrielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** la convention relative à la mise à disposition de la piscine municipale de St-Germain-du-Puy.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2019_0062

Objet : Tarifs location de salle

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs relatifs à la location du foyer rural et de l'Espace Aupetit pour l'année 2020 et seront donc applicables comme suit :

Salle du Foyer rural

ACTIVITES	PERSONNES DE BRECY	HORS COMMUNE
- LOCATION ASSOCIATION DE BRECY (Rifles, concours de belote, bal)	100 €	
- REUNION - VIN D'HONNEUR	50 €	75 €
- 1 JOUR	150 €	200 €
- 2 JOURS	200 €	250 €
- TABLES	3 €	

Les dépenses d'électricité sont facturées en plus, par le régisseur des recettes pour le Foyer Rural.

La salle du Foyer Rural est mise gratuitement à la disposition des associations de BRECY **deux fois par an**. Seuls les frais d'électricité leur sont facturés.

La caution de garantie réclamée aux locataires du Foyer Rural, lors de la réservation, est inchangée (300 €).

Salle Aupetit

Du 1er novembre au 31 mars :

- ½ journée : 45 €
- 1 journée : 75 €

Du 1er avril au 31 octobre :

- ½ journée : 35 €
- 1 journée : 65 €

1. Mesdames Béatrice DAMADE, Vice-Présidente de la communauté de communes et Mathilde BERTHELOT, pilote de projet présentent le transfert de compétence eau potable et assainissement collectif.

La présentation se termine à 19 h 55. Mesdames DAMADE et BERTHELOT quitte la salle.

2. Le compte rendu du conseil du 10 septembre est approuvé par l'assemblée.
3. 20 h début des délibérations

Référence : 2019_0059

Objet : Restitution des voiries d'intérêt communautaire

M. le Maire constate une erreur sur le VC 3, restitué dans son intégralité par la communauté de commune.

La délibération sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Référence: 2019_0060

Objet : Temps d'activités périscolaires -reversement du fonds de soutien de la commune - approbation de la convention passée avec la Communauté de Communes Terres du Haut Berry

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry met en place les temps d'activités périscolaires (Acti'Berry) pour les enfants sur les communes du territoire.

Cette compétence représente un coût important pour la CCTHB puisque le montant par enfant s'élève à la somme de 150 €.

Aussi, la CCTHB demande le reversement du fonds de soutien à notre commune, calculée à hauteur d'un tiers du coût de revient par enfant soit 53 € arrondi à la somme de 50 € par enfant, somme qui correspond au fonds de soutien versé par l'Etat pour chaque enfant scolarisé.

Chaque commune sera donc amenée à reverser à la CCTHB la part correspond au nombre d'enfants qui sont éligibles aux temps d'activités périscolaires organisés par la CCTHB.

Une convention, conclue pour l'année scolaire 2019-2020 (septembre 2019 à juillet 2020), sera passée entre la CCTHB et chaque commune du territoire pour préciser notamment les modalités de reversement de cette participation financière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le reversement du fonds de soutien de la commune pour l'organisation des temps d'activités périscolaires, à hauteur de 50 € par élève éligible aux Acti'Berry organisés par la CCTHB
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la CCTHB et notre commune pour le reversement du fonds de soutien à l'organisation des temps d'activités périscolaires (Acti'Berry).
- d'imputer la dépense au budget

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

- 1 journée : 75 €

- 1 journée : 65 €

La caution de garantie réclamée aux locataires de la Salle Aupetit, lors de la réservation, est de 150 €.

Salle de réunion de la mairie – réservée exclusivement à titre professionnel ou associatif (tarifs réservés aux personnes morales extérieures à Brécy)

Du 1er novembre au 31 mars :

- ½ journée : 45 €

- 1 journée : 75 €

Du 1er avril au 31 octobre :

- ½ journée : 35 €

- 1 journée : 65 €

La salle de réunion est mise gratuitement à la disposition des associations de BRECY.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- **Façade de la Mairie**

M. le Maire présente les 2 propositions du cabinet d'architecte PRAXIS pour l'inscription de la devise "Liberté-Egalité-Fraternité" sur la mairie. Deux devis seront demandés.

- **Présentation des offres – Etude diagnostic assainissement**

6 entreprises ont répondu au marché pour l'étude du diagnostic assainissement.

- **Flocage du Renault Mascott**

Afin de faciliter la visibilité du nouveau véhicule Renault Mascott, il serait souhaitable d'y inscrire le nom de la commune.

- **Remplacement du C15**

Deux élus se proposent de s'occuper de prospecter pour des devis qui seront présentés au prochain conseil.

- **Remplacement de la chambre froide**

M. le Maire propose de demander des devis afin d'enlever la chambre froide du foyer rural. L'espace ainsi créé permettra de dégager l'emplacement où sont actuellement entreposées tables et chaises.

- **Horaires du service technique**

- Du 01/10 au 31/03 : 8 h à 12 h / 13 h 30 à 16 h 30

- Du 01/04 au 30/09 : 8 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 00

- **Date des prochains conseils**

- Vendredi 22 novembre

- Lundi 16 décembre

Les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à 21h45.

Fait à Brécy le 08 octobre 2019

